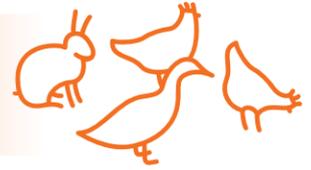


# Volailles



## Nouvelle catégorisation des maladies

Les catégories de E à A correspondent aux mesures de gestion possibles pour une maladie réglementée :

<b>E</b>	Maladie soumise à surveillance : la déclaration est obligatoire
<b>D</b>	Des exigences aux mouvements entre les Etats membres (EM) s'appliquent
<b>C</b>	La prévention, le contrôle et l'éradication sont volontaires dans chaque EM
<b>B</b>	La prévention, le contrôle et l'éradication sont obligatoires dans tous les EM
<b>A</b>	Maladie normalement absente de l'Union Européenne, en cas de détection éradication immédiate

Par exemple la Fièvre aphteuse :

- est absente de l'UE et ferait l'objet d'une éradication immédiate si elle apparaissait : **cat A**
  - fait l'objet d'exigences aux mouvements entre Etats membres : **cat D**
  - est à déclaration obligatoire : **cat E**
- = **La fièvre aphteuse est ADE**

## Des mesures proportionnées au danger économique ou sanitaire représenté par la maladie

	<b>E</b>	<b>D</b>	<b>C</b>	<b>B</b>	<b>A</b>	
<b>E</b>	Déclaration obligatoire Surveillance					Fièvre du West Nile
<b>DE</b>	Déclaration obligatoire Surveillance	+ Certification aux échanges				Mycoplasmosse aviaire Salmonellose aviaire : <i>Salmonella Pullorum</i> , <i>S. Gallinarum</i> , <i>S. Arizonae</i> Influenza aviaire faiblement pathogène Chlamydie aviaire
<b>CDE</b>	Déclaration obligatoire Surveillance	+ Certification aux échanges	+ Prévention Contrôle Éradication <b>VOLONTAIRE</b>			
<b>BDE</b>	Déclaration obligatoire Surveillance	+ Certification aux échanges		+ Prévention Contrôle Éradication <b>OBLIGATOIRE</b>		
<b>ADE</b>	Déclaration obligatoire Surveillance	+ Certification aux échanges			+ <b>ÉRADICATION IMMÉDIATE PLAN D'URGENCE</b>	Influenza aviaire hautement pathogène Maladie de Newcastle

IMPORTANCE SANITAIRE